



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL du 17 septembre 2025

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	14	L'an deux mil vingt-cinq, le 17 septembre 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire.
Conseillers présents	10	
Quorum	8	
Affiché le :		

Etaient présents : BEAUDOIN Fabienne, PROVOST Audrey, BOUDONNET Fabrice, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, FROMENTIN Jérôme, LELIEVRE Jean-Pierre, THOMAS Alain, CAILLEAU Ludovic, Gaëlle HAMOND.

Absents excusés : GOUGEON Sandrine, SZCZESNY Ludovic

Absents : GUIHERY Jérôme, BROCHARD Bernard

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 8 juillet n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Travaux cours école : devis passerelles et plantation structure osier, subvention
2. Travaux sanitaires salle l'Orée du Bois : devis maçonnerie et menuiserie
3. Travaux église : plafond – fond de concours
4. Contrats de territoire 2023-2025 : travaux salle des fêtes – bonus bas carbone
5. Point rentrée scolaire
6. Chemin creux : aide signalétique + entretien Mayenne Communauté
7. PSC – Volet santé : délibération sur intention de rejoindre le contrat collectif proposé par le CDG
8. Terrain route de Jublains
9. Point dossier assainissement
10. Questions diverses



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

1. Travaux cours école : devis passerelles et plantation structure osier, subvention

Madame PROVOST informe le conseil qu'une subvention de 20 068 € a été attribuée par l'Etat, au titre du fonds vert pour la végétalisation de la cour de l'école. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a été désignée comme opérateur pour gérer la mesure Renaturation des villes et des villages et sera l'interlocuteur de la mairie.

Madame PROVOST présente les travaux réalisés pendant les vacances scolaires d'été. La réglementation n'impose pas de mettre des garde-corps sur les passerelles d'accès aux classes. Des devis ont été reçus pour poser des passerelles métalliques de types caillebotis. Il est décidé de poursuivre les consultations ou de revenir à une conception perméable maçonnée de ces voies d'accès.

Les plantations d'arbres et arbustes seront faites par l'entreprise SAINT DENIS en octobre-novembre. La participation des enfants est souhaitable. Le Conseil propose qu'il y ait un temps d'appropriation de l'espace de la cour par les enfants et l'équipe enseignante avant d'envisager d'y mettre des aménagements supplémentaires.

Le devis de 858 € TTC pour la mise en place par l'entreprise Fournaise d'un tunnel en osier (2 x 3 mètres) est validé à l'unanimité ainsi que l'intervention dans la classe

2. Travaux sanitaires salle l'Orée du Bois : devis maçonnerie et menuiserie

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour le percement et la pose d'une fenêtre supplémentaire à l'Orée du Bois donnant dans les toilettes.

- Wilfried ROBERT : 1922.90 € HT - maçonnerie
- Jérémy LOUTELLIER : 1127.30 € HT - maçonnerie
- LC Menuiserie : 691.00 € HT - fenêtre

Le conseil débat sur la pertinence de faire ces travaux avant ou après la reprise de l'assainissement sur ce bâtiment. Il est décidé de différer cette action de mise en place d'une nouvelle ouverture après évaluation de l'amélioration probable due à la reprise des collecteurs de graisses et d'eaux grises.

3. Travaux église : plafond – fond de concours

Monsieur le Maire informe le Conseil que dans le dossier en préparation pour la reprise du crépi extérieur du chœur de l'église (devis de 27 k€), une subvention à hauteur de 30 % est d'ores et déjà acquise au titre de la DETR. Une réponse est attendue courant octobre pour l'attribution d'une subvention complémentaire par le Conseil Départemental au titre de la protection du patrimoine.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Un garde-corps en acier de 3 m x 1 m a été conçu par la société GOUPIL pour sécuriser le premier étage du clocher de l'église pour 547.5 € HT. Il doit être fixé sur les murs et au sol.

Une infiltration sur le plafond à l'entrée doit être colmatée. Ce travail nécessite l'intervention d'un professionnel et la location d'une nacelle. Monsieur le Maire fait les consultations nécessaires.

4. Contrats de territoire 2023-2025 : travaux salle des fêtes – bonus bas carbone

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 18 750 € au minimum et 22 500 € au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, il propose d'étudier l'affectation de cette dotation au travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, dont le coût c'est élevé à 218 094,18 € HT.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de 11 250 € pour la période 2023-2025.

5. Point rentrée scolaire

Madame BEAUDET fait une synthèse des événements principaux de la rentrée scolaire. L'équipe d'enseignants et périscolaire est inchangée. 54 enfants ont été accueillis dans 3 classes multi-niveaux. C'est une perte de 8 enfants par rapport à la rentrée précédente. 3 autres enfants sont susceptibles de faire une entrée différée en cours d'année scolaire.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Les travaux de rénovation de la garderie et du couloir ont été appréciés. La cantine assure une cinquantaine de couverts avec la fourniture par RESTORIA.

Il est important, pour la vie du village, d'accorder une priorité haute à la vie de l'école car les indicateurs démographiques laissent penser que des regroupements intercommunaux seront imposés dans les années futures.

6. Chemin creux : aide signalétique + entretien Mayenne Communauté

Madame Sandrine GOUGEON, ne pouvant être présente à la réunion, a informé le conseil par courriel que suite à une réunion de la commission Office du Tourisme, groupe de travail Randonnée, qu'il serait utile de mettre dans la boucle la Communauté de Communes pour la création des futurs chemins. Des aides peuvent être obtenues pour l'entretien et la signalétique sous certaines conditions (chemin faisant au moins 60 % de terre battue). Contact : directrice Mme Victoria DI CARLO.

Une carte détaillée des chemins existants et projetés sera mise à jour pour diffusion. Des retours d'expérience sur d'autres communes seront examinés pour savoir s'il y a obligation d'avoir une bande enherbée attenante au chemin.

7. PSC – Volet santé : délibération sur intention de rejoindre le contrat collectif proposé par le CDG et participation employeur

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Cette ordonnance introduit en effet le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, **puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026**, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

La participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale. Pour rappel, la complémentaire santé est destinée à couvrir



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

Il est à noter que, conformément au rôle d'expertise confié en la matière aux Centres de gestion par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, le Centre de gestion de la Mayenne proposera, à compter du 1^{er} juillet 2027 et avec l'appui de la coopération régionale des CDG, un contrat collectif à adhésion facultative auquel les collectivités pourront souscrire et proposer à leurs agents. Les enjeux sont en effet multiples : meilleure couverture des frais de santé et optimisation de tarification des risques dans le cadre du marché, attractivité du secteur public etc.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2026, **la collectivité décide de participer financièrement** à la cotisation « frais de Santé » de ses agents dans le cadre de la labellisation. Ainsi il est décidé, pour tous les agents adhérents à un contrat individuel labellisé en matière de Santé de mettre en œuvre une participation à compter du 1^{er} janvier 2026 à hauteur de **15 €** par agent et par mois.

Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

Le conseil propose cette participation à l'avis du Comité social territorial qui se réunira le 17/10 prochain et souhaite adhérer au contrat collectif qui sera proposé à compter de juillet 2027 par le CDG

8. Terrain route de Jublains

Monsieur le Maire explique que le terrain situé route de Jublains, d'environ 50 ares cadastré B 858, doit assurer l'écoulement des eaux. Il est situé en aval de la RD et de la mare, responsabilité du département. Ce terrain doit être entretenu afin de résoudre les problèmes d'écoulement d'eaux lors d'orage ou de fortes pluies. Après ces travaux d'entretien, la mare sera curée et réhabilitée par les services départementaux.

Le conseil mandate Monsieur le Maire pour l'acquisition de ce terrain selon l'intérêt de la commune dont les propriétaires actuelles sont favorables à la vente.

9. Point dossier assainissement

Monsieur POULEYN présente l'avancement du dossier. Le rapport de projet a été déposé en mairie à la fin juillet 2025. Il doit être transmis aux organismes financeurs (département, agence de l'eau) pour valider les demandes de subventions. Quelques



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

vérifications de repérage potentiel d'amiante restent à faire. Les appels d'offres aux entreprises peuvent maintenant être préparés et diffusés.

Le rapport de projet a permis d'estimer au plus près les coûts tant sur le domaine privé que public. Ci-dessous le **bilan financier à fin juillet 2025** et *coûts estimés* exprimés hors-taxes (HT)

Montants estimés en italiques

Phase d'études (déjà réalisée)	Réseaux eaux usées	Station d'épuration
Relevés topographiques	6 660 €	960 €
Études géotechniques	5 320 €	2 660 €
Enquêtes domiciliaires	12 790 €	
<i>Autres repérages</i>	<i>4 500 €</i>	<i>1 000 €</i>
Bornage		805 €
Sous-total	29 270 €	5 425 €
Phase travaux	Réseaux eaux usées	Station d'épuration
<i>Réseaux domaine public</i>	<i>955 000 €</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Réseaux domaine privé</i>	<i>235 000 €</i>	
<i>Station d'épuration</i>		<i>440 000 €</i>
<i>Raccordements et autres</i>	<i>18 500 €</i>	<i>17 500 €</i>
Sous-total	1 208 500 €	458 500 €
Divers	Réseaux eaux usées	Station d'épuration
<i>Imprévus</i>	<i>41 650 €</i>	<i>15 400 €</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	<i>41 975 €</i>	<i>23 200 €</i>
Sous-total	83 625 €	38 600 €
Total public arrondi	1 100 000 € HT	500 000 € HT
Total privé arrondi	210 000 € HT	

Le coût global estimé pour la collectivité est d'environ 1 600 000 € HT. Les subventions initialement annoncées étaient de 80 % du montant global, donc avec un reste à charge d'environ 320 000 € à couvrir par un prêt mais les derniers engagements connus, donnés par les organismes publics financeurs sont en fort retrait. Une incertitude plane sur l'enveloppe à charge pour la commune. Le retour officiel des demandes de subventions et des appels d'offres devrait permettre d'affiner le plan de financement. La priorité est donnée à la recherche de financement auprès de différents partenaires locaux



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

10. Questions diverses

- Rapport APAVE

La dernière inspection sur la salle communale fait état d'un bloc de sécurité incendie à changer et d'une prise à refixer. Les contacts exposés du ballon d'eau chaude dans le local électrique doivent être protégés. Des écarts contradictoires entre les inspections 2024 et 2025 sont à éclaircir.

- Bulletin municipal

Madame PROVOST fait le point sur les articles rédigés, à rédiger, ainsi que ceux qui ne seront pas couverts en raison des restrictions sur les informations diffusables en période préélectorale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 15

Le secrétaire,
Gilbert POULEYN

Le maire,
Jean-Pierre LELIEVRE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.P. Lelievre', written over a horizontal line.